

Paolo Grossi

Prima Lezione di diritto

Rome-Bari, Laterza (Universale Laterza), 2003, x-120 p., 9,50 €.

Le débat sur la notion de droit, sur le rôle qui dans le droit revient à la loi, au commandement du législateur, est un débat très vif dans la culture juridique italienne depuis maintenant un certain nombre d'années, et va de pair avec une « mise en discussion » de plus en plus vigoureuse de la doctrine libérale de l'État de droit conçue aux ^{xix}^e et ^{xx}^e siècles. Cela implique aussi, naturellement, une discussion de l'héritage majeur que la tradition juridique et législative française a légué à la tradition italienne : la codification et le modèle du Code civil, dont on fête aujourd'hui le bicentenaire.

Paolo Grossi s'introduit dans ce débat avec ce petit livre précieux, tentant une expérience qu'il mène en réalité depuis de nombreuses années déjà : faire participer les jeunes gens qui commencent leurs études de droit aux débats les plus actuels des juristes, ou du moins à ceux dans lesquels sont engagés les juristes les plus fins et les plus avisés. Au commencement de la formation des futurs jurisconsultes, au moment où ils apprennent les premières notions juridiques fondamentales en fréquentant les cours d'université et grâce à la lecture des textes et des manuels, Grossi leur propose, à travers cette *Prima Lezione di diritto*, une interprétation différente de ces notions et, plus généralement, de ce droit qu'ils s'apprentent à étudier.

Grossi ouvre son étude par un rappel du caractère à la fois mystérieux et désagréable, voire hostile, que revêt le droit pour l'homme du commun : produit par une autorité lointaine et impersonnelle, concrétisé par des ordres, imposé par la force et la contrainte, le droit ne possède certes pas les qualités qui lui permettraient d'être apprécié par les citoyens, qui le perçoivent comme une chose radicalement étrangère. Mais ce qui est important, et qui constitue la base du raisonnement de Paolo Grossi, c'est que cette étrangeté n'est ni naturelle ni originaire. Au contraire, dans le cadre d'une tradition européenne plurimillénaire, le droit a longtemps été perçu comme une chose intimement liée

à la vie et aux sociétés humaines. Ce n'est qu'à partir de la réduction légaliste, et de la dérive autoritaire qui en fut la conséquence – propres à l'histoire récente, à la pleine modernité et surtout au XIX^e siècle postrévolutionnaire – que le droit a pu devenir quelque chose de radicalement autre par rapport à la société qu'il est appelé à régler.

Tel est bien le propos de Grossi : retrouver l'humanité et la dimension sociale intrinsèques du droit, qui est avant tout une réglementation de la société, fondée sur des valeurs partagées car historiquement fondées, et observée de façon spontanée en vertu, précisément, de ce fondement. De là naît le refus de toute perspective impérative, fondée sur l'obéissance au commandement, un refus qui rapproche étonnamment les règles juridiques des règles du langage, observées elles aussi en vertu du partage des valeurs qu'elles expriment. Mais de là naît aussi l'irréductible pluralisme du droit, qui échappe aux contraintes de la volonté étatique et cherche des formes nouvelles, comme le manifeste aujourd'hui la recherche spontanée d'une « globalisation juridique ».

À partir de ces prémisses, Grossi propose une synthèse historique, succincte mais très efficace, en partant de l'Antiquité et du Moyen Âge pour atteindre les temps modernes, la différenciation entre les modèles de *civil law* et de *common law*, jusqu'à la crise législative contemporaine qui se manifeste par une législation hypertrophique, logorrhéique et souvent schizophrénique, et par le recours parallèle, toujours plus massif, à des modèles juridiques extra-étatiques. Il est remarquable que Grossi s'adresse à plusieurs reprises, de façon explicite, au lecteur « novice » : s'il ne fait aucun doute que le terme se réfère au jeune juriste au début de ses études, il ne peut pas ne pas rappeler au juriste mûr et averti le passage dans lequel Ulpien rappelle que « merito quis nos [c'est-à-dire les juristes] sacerdotes appellet ». C'est bien cette fonction sacerdotale des juristes, en tant qu'interprètes du droit, que Grossi, je crois, entend expliquer aux plus jeunes, et il le fait de la seule façon possible : en dévoilant la signification de l'expérience historico-juridique européenne, entièrement fondée sur l'*interpretatio*. L'expérience juridique médiévale correspond particulièrement bien à cette tâche. Elle offre en effet au juriste l'exemple historique d'une pluralité des réglementations en vigueur qui, sur un même territoire, se croisent, se superposent et interfèrent les unes avec les autres.

Dans le même temps, le livre propose au « novice » une distinction importante, issue de la conviction que le droit est « realtà di radici, e radici profonde [...] lavoro incessante che si svolge [...] negli strati più riposti di una civiltà » (p. 78). Il s'agit de la distinction entre manifestations et incarnations du droit. Parmi ces manifestations, Grossi évoque avant tout le droit naturel, qui tire tout son sens de son opposition au droit positif, et dont la fortune a été très large dans la seconde moitié du XX^e siècle, en Allemagne surtout – ce qui n'est pas un hasard. Il ne faut pas non plus oublier la Constitution, en particulier la Constitution républicaine de 1948 en Italie, qui marque le passage du droit de l'État libéral à un droit qui n'est plus simplement le produit de l'État, mais qui est au contraire enraciné au cœur de la société et du peuple lui-même : ayant

élu l'Assemblée constituante, celui-ci a ainsi fait du droit et des normes fondamentales du droit italien le produit d'un vaste consensus populaire.

La loi est une autre manifestation du droit, mais une manifestation en crise, tout comme l'idéologie qui la soutient, et qui s'appuie sur la fiction d'un Parlement qui serait l'expression de la volonté populaire, au moment même où le Parlement montre au contraire des difficultés toujours plus grandes à rester à l'unisson de la société et de ses exigences. De là vient le rôle toujours plus grand que l'on accorde aux juges – qui sont eux vraiment en contact avec les besoins sociaux quotidiens – et l'importance primordiale de la pratique et de ceux qui la mettent en œuvre : avocats, notaires, hommes d'affaires, qui, par-delà l'immobilisme du Parlement, deviennent des producteurs du droit, au même titre que la science juridique qui s'efforce de débloquent un mécanisme législatif grippé. À cela s'ajoutent, rappelle Grossi, les tensions produites par le fait que d'autres « strates de légalité » (p. 96-97) sont superposées à la loi, telles les strates communautaire ou constitutionnelle.

À côté des manifestations du droit, on trouve les incarnations du droit : ses incarnations dans la société et dans la pratique, dans le quotidien juridique, qui sont de ce fait très mobiles et sensibles. Il s'agit de la coutume, mouvante, « plurielle », « populaire », et de l'interprétation, qui est aussi une application, car l'interprète est le médiateur entre le texte de la norme et l'actualité de son expérience historique, si bien que le texte normatif, comme l'observe Hans-Georg Gadamer, n'existe pas sans le cas concret qu'il est appelé à régler, et sans l'interprète qui est capable de lui donner une voix. C'est au fond ce qui est suggéré par la distinction entre la disposition, c'est-à-dire le texte non encore interprété, et la norme, c'est-à-dire le résultat du travail de l'interprète, une distinction adoptée en Italie par la Cour suprême de cassation elle-même.

Tout ceci nous mène à un retour important de la dimension subjective du droit, qui se traduit aussi aujourd'hui par la multiplication des « chartes de droits », et par un usage de plus en plus insistant du pluriel « droits » à côté de l'usage plus traditionnel du singulier « droit ». Toutefois, avertit Grossi, on ne peut voir là un fait positif que si ce retour de la subjectivité va de pair avec un retour du sens de la collectivité, permettant de dépasser l'individualisme qui justement s'exprimait à travers toute la tradition « légicentrique » et « légolâtre ». Et cette reprise du sentiment de l'appartenance collective n'est possible que si, à côté de la notion de droit/droits on considère aussi celle de devoir/devoirs. Le droit de chacun n'a de sens qu'en vertu du devoir, de la responsabilité qui pèse sur l'individu en raison de son appartenance à une collectivité. Ceci est d'autant plus vrai pour le juriste. Et tel est bien le sens de ce qu'écrivit Piero Calamandrei : « Un pendu, condamné à mort par le juge, est sur la place. La sentence a été exécutée ; mais la sentence était injuste : le pendu était innocent [...]. Le législateur dit : — Je ne suis pas responsable de cette mort, je peux dormir tranquille : la sentence est un syllogisme, dont je n'ai construit que la majeure [...]. C'est le juge qui l'a assassiné [...]. Mais le juge dit à son tour : — Je ne suis pas responsable de cette mort, je peux dormir tran-

Lectures

quille : la sentence est un syllogisme, et je n'ai fait que tirer la conclusion de la prémisses imposée par le législateur. C'est le législateur qui l'a assassiné [...]. Ainsi, législateur et juge se renvoient la responsabilité ; ils peuvent dormir l'un et l'autre sur leurs deux oreilles, alors que l'innocent se balance, accroché à la potence. »

Christian Zendri

Traduit de l'italien par Romain Descendre

Diego Quaglioni

La Sovranità

Rome-Bari, Laterza (Biblioteca essenziale Laterza), 2004, 152 p., 10 €.

Paraissant sous l'aspect modeste de la collection « Biblioteca essenziale » des éditions Laterza, ce petit livre particulièrement dense apporte en fait beaucoup plus qu'une simple synthèse des recherches les plus récentes sur un concept et son histoire, contrairement à la plupart des brefs volumes paraissant d'ordinaire dans ce genre de collections. On peut certes le lire comme une histoire des définitions et théorisations de la souveraineté par le droit et la pensée politique depuis le XIII^e siècle jusqu'à nos jours. Mais il présente aussi et surtout le correctif nécessaire qu'apporte l'historien des doctrines juridiques et politiques à la présentation, trop souvent schématique et abstraite, du concept de souveraineté dans la philosophie politique contemporaine.

Après un chapitre introductif soulignant tout l'intérêt d'un regard historique sur la catégorie de souveraineté (« La sovranità : passato e presente »), Quaglioni développe sa réflexion à travers quatre chapitres qui présentent moins l'histoire d'un « concept » ou de « théories » politico-juridiques, que l'histoire d'un problème : celui de l'extension et des limites du pouvoir politique, point de croisement du droit, de l'éthique et de la politique.

La souveraineté médiévale, ou pré-moderne, présente un « double visage », comportant tout à la fois une dimension absolutiste et une dimension légaliste, mais toujours dans le cadre d'une vision du monde où le droit et le pouvoir politique restent soumis à une exigence de justice, une exigence indissociablement juridique, éthique et religieuse. Le principal souci de la pensée juridique médiévale est précisément de concilier dans ce cadre les deux conceptions opposées, présentes l'une et l'autre dans le droit romain, d'un souverain abstraitement considéré comme « *legibus solutus* », délivré de l'observance des lois, et d'un exercice concret de son pouvoir ordinairement « *legibus adligatus* », astreint aux lois. Le « paradigme juridique » médiéval, selon lequel le droit est toujours antérieur et, comme tel, supérieur au pouvoir politique, n'est vraiment renversé qu'avec Machiavel : les normes antérieures contraignantes ne sont plus juridiques et morales, mais sont alors déduites de l'histoire et de l'expérience politique concrète (« *Il doppio volto della sovranità* »).

Ce n'est qu'à partir de la fin du XVI^e siècle que la souveraineté est conçue comme proprement « absolue », adjectif qu'il convient cependant de nuancer fortement, notamment parce qu'il n'implique pas de renoncer à déterminer les limites de l'exercice de la souveraineté. C'est la conception volontariste et impérative de la loi et du droit présente chez Bodin qui définit une souveraineté véritablement absolue. Mais celle-ci ne doit être interprétée, comme cela est trop souvent le cas, ni comme une laïcisation du pouvoir, ni comme la légitimation d'une conception despotique de l'État. En effet, l'idée volontariste et impérative, qui fait du souverain la source de la loi, s'explique par le fait que la

souveraineté politique est conçue sur le modèle de la souveraineté naturelle universelle de Dieu. Le pouvoir du souverain est donc absolu dans la mesure où il peut à tout moment déroger au droit ordinaire, mais il est toujours limité par les « droits de Dieu et de nature », expression de cette souveraineté supérieure dont la sienne n'est que le reflet (« La sovranità "assoluta" »).

À l'époque moderne, l'individualisme et le constitutionnalisme démocratique sont le fruit d'un absolutisme qui fait de l'État souverain le seul et unique garant des droits du citoyen : issu d'un pacte artificiel et non plus d'une union naturelle, l'État ne reconnaît plus que des individus et non plus des « états » ou des « corps » intermédiaires. Mais ce modèle fait courir le risque d'un pouvoir illimité et d'une complète soumission du droit et de toutes les sphères de la vie humaine à la seule volonté politique du souverain, rendant ainsi nécessaire un renouvellement de la réflexion sur les limites de la souveraineté. C'est alors qu'à l'opposé tant du normativisme kelsenien que du décisionnisme schmittien il devient nécessaire de repenser la souveraineté non pas comme une catégorie abstraite mais sur la base de son histoire, c'est-à-dire en refusant la double séparation entre droit et éthique et entre droit et politique (« La parabola della sovranità »).

La catastrophe majeure que vit le xx^e siècle rend plus urgent encore le rejet d'un modèle qui sépare l'ordre juridique et la loi morale, et qui va jusqu'à refuser l'existence d'une normativité supérieure à toute institution politique. Rejet dont témoignent à la fois les penseurs allemands en exil durant le nazisme, puis les principaux juristes italiens de la seconde partie du siècle : ces derniers redonnent toute sa place à l'idée de droit naturel en pensant l'articulation entre la souveraineté politique et les « droits inviolables de l'homme », et sont amenés à concevoir une souveraineté populaire s'exprimant à travers une multiplicité de corps intermédiaires entre l'individu et l'État. Mais cela ne signifie-t-il pas abandonner le principe même de souveraineté ? C'est le cas si l'on définit la souveraineté dans les seuls termes du paradigme hobbesien, « pour lequel il faut être soumis à un *dominium* unique et omnipotent pour pouvoir avoir des droits, car seul l'État confère le droit à avoir des droits ».

Cela ne l'est plus au contraire si l'on fait retour à l'historicité même de la souveraineté pour retrouver sa complexité originelle, consistant précisément à garantir, à travers un principe d'unité, la pluralité du corps social et politique.

Ce n'est pas le moindre mérite de ce livre que d'offrir au lecteur, pour la première fois en un seul volume, une synthèse de l'ensemble des travaux de Diego Quaglioni : naviguant avec aisance de Bartolo à Bodin, de Machiavel à Michelet ou d'Althusius à Heller, l'auteur met ainsi en évidence la profonde unité de ses recherches. Il s'agit fondamentalement d'une unité de pensée, impliquant une prise de position très claire dans le champ de la pensée politique contemporaine. En ne séparant à aucun moment la reconstitution historique des doctrines et la pensée du droit et de la politique, Quaglioni ne cache pas qu'il entend s'élever contre tous ceux qui réduisent la souveraineté à un « postulat méta-historique ». Il montre que la tendance, très largement répandue aujourd'hui,

d'hui, à faire de la souveraineté un principe abstrait, le nom légitime du pouvoir de commandement suprême en dernière instance, autonome, hégémonique, centralisateur, reste largement tributaire du décisionnisme de Carl Schmitt. Il s'agit là d'un modèle qui fait de la souveraineté un usage instrumental et schématique (Quaglioni parle de paradigme « funzionalista » et « tipizzante ») : un modèle qui tend à nier le caractère proprement juridique du concept – c'est-à-dire le fait qu'il est le chaînon entre le pouvoir politique et le droit – et ceci au profit d'une soumission complète de la norme à la décision. En ce sens-là, le concept de souveraineté ne sert qu'à légitimer un pouvoir effectif qui n'a d'autre fondement que lui-même. C'est là effacer d'un seul trait une réflexion pluriséculaire qui n'a cessé de penser la question des limites de la souveraineté, à l'opposé de toute réduction du droit à la seule manifestation légitime de la force. Contre de telles réductions – au nombre desquelles il faut aussi compter la propension à faire de la pensée de Hobbes le paradigme indépassable de la souveraineté moderne –, l'auteur recommande un retour à l'esprit de la conception pré-moderne du droit, qui ne soumettait pas la totalité du droit à l'État et savait encore penser sa dimension proprement éthique. Mais plus que d'une recommandation, il s'agit en fait d'un constat. Ce qu'on appelle la crise ou l'éclipse de la souveraineté aujourd'hui correspond en fait à la constatation du caractère dépassé de « l'idée de la souveraineté comme d'un concept menant sa vie propre dans la sphère des catégories politiques, élément d'un système cohérent de représentations mentales prétendument scientifiques, dans une dimension de la politique et du droit dépurés de toute référence aux faits et à l'expérience historique ». Les juristes sont aujourd'hui conduits à constater un retour à certains aspects du droit pré-moderne, comme la réévaluation d'un droit « par principes » face à un droit « par règles » (Zagrebelsky), ou comme la conception origininaire d'une « souveraineté contractée » nécessaire à un État pluraliste. Ce qui conduit Quaglioni à conclure : « Loin de requérir un refoulement radical du principe de souveraineté, cela semble plutôt rendre nécessaire sa restauration, en tant que principe de conservation de l'ordre pluriel et de l'obligation mutuelle des gouvernants et des gouvernés, ce dont, comme le disait Marc Bloch, nous "désirons encore vivre". »

Romain Descendre

Lectures

François Ost

Raconter la loi – aux sources de l’imaginaire juridique

Paris, Odile Jacob, 2004, 442 p., 29,90 €

Nous devons à François Ost l’une des rares publications en langue française sur la relation entre droit et littérature, qui occupe aujourd’hui aux États-Unis des rayonnages entiers de bibliothèque, sous la rubrique Law and Literature. Il y a diverses façons d’entendre cette relation. François Ost en indique trois : le droit *de* la littérature, qui se penche sur la manière dont la loi et la jurisprudence traitent les phénomènes d’écriture littéraire ; le droit *comme* littérature, qui analyse le langage juridique à l’aide des outils de la critique littéraire ; enfin, le droit *dans* la littérature. C’est à cette dernière acception qu’il consacre son essai. Les interprétations de l’épisode biblique de l’Exode, de l’*Orestie* d’Eschyle, de l’*Antigone* de Sophocle, de *Robinson Crusoé* de Daniel Defoe, de différentes versions du pacte faustien, et enfin des multiples interrogations sur la loi que déploie l’œuvre de Kafka constituent autant de parcours destinés à mettre en évidence la manière dont la fiction littéraire traite des questions de justice et de pouvoir sous-jacentes à l’ordre juridique. Ainsi que le montrent les contributions réunies ici dans le dossier « Droit et littérature » (*Laboratoire italien*, 5, 2004, p. 7-150), les trois perspectives dessinées par l’auteur ne donnent cependant pas une vision exhaustive des rapports souvent complexes et imbriqués entre la dimension juridique et l’expérience littéraire.

Marie Gaille-Nikodimov

Denis Fachard

Consulte e pratiche della Repubblica fiorentina (1495-1497)

Genève, Droz (Faculté des lettres de l'université de Lausanne, 181-35), 2002, xvii-555 p., 57 CHF.

Après avoir publié en 1988 les textes des années 1505-1512 et, en 1993, ceux des années 1498-1505, Denis Fachard met aujourd'hui un terme à son imposant travail de publication des registres des *Consulte e pratiche della Repubblica fiorentina*.

Ce dernier volume – le premier dans l'ordre chronologique – retrace les trois années qui suivent le renversement de Pierre de Médicis. Il rassemble la transcription des discussions ayant eu lieu au sein des *pratiche* entre le 5 janvier 1495, au lendemain de la nomination des *Venti accoppiatori* chargés de poser les bases du nouveau régime, et le 8 décembre 1497, date à laquelle la majeure partie des réformes institutionnelles est achevée. Désormais disponibles dans leur intégralité, ces textes apparaissent comme un ensemble cohérent et homogène, d'un intérêt majeur pour la compréhension de cette période. Ils illustrent l'influence d'un conseil qui, jusqu'en 1512, a tenu un rôle de premier plan dans la vie politique florentine, en même temps qu'ils dessinent un large panorama des enjeux et des difficultés du moment.

L'un des principaux mérites du travail de Denis Fachard est d'avoir permis de mieux comprendre le fonctionnement d'un conseil jusqu'alors mal connu faute de documents. Née au milieu du xiv^e siècle, mais progressivement tombée en désuétude au cours des deux dernières décennies de la domination médicéenne, la *pratica* est un espace de discussion politique et d'échange d'idées. Son rôle demeure consultatif. Convoquée le plus souvent à l'instigation de la *Signoria*, elle réunit les représentants des principales magistratures, ainsi qu'un nombre restreint de citoyens *richiesti*, choisis pour leur prestige et le respect qu'ils imposent. Une fois lues les questions à l'ordre du jour, chaque magistrature ou groupe de *richiesti* se réunit pour élaborer une position commune, qu'un porte-parole est chargé d'énoncer. Les différents orateurs s'expriment à tour de rôle, sans possibilité de reprendre la parole. Un scribe rédige alors un compte rendu des interventions successives afin que soit conservée une trace écrite de ce qui s'est dit.

L'intérêt majeur de ce volume est de montrer la force du lien qui unit la *pratica* aux institutions nouvelles. Dès la première réunion, au tout début du mois de janvier 1495, la *Signoria* de Filippo Corbizzi définit l'objectif du conseil en des termes parfaitement explicites : il devra œuvrer rien moins que pour « la conservation dello Stato et libertà ». À raison de cinq convocations mensuelles en moyenne entre octobre 1495 et avril 1497, il s'impose très vite comme un élément basilair du nouvel ordonnancement politique.

Les thèmes abordés au cours de ces réunions sont très variés. La diplomatie et la défense du territoire apparaissent dès l'origine comme des domaines

de réflexion privilégiés. De la lecture des rapports des principaux ambassadeurs au choix des stratégies d'alliance, il n'est guère d'aspect sur lequel l'avis du conseil ne soit pas requis. Les attributions des *pratiche* s'étendent également à des questions plus techniques, comme celle de la crise financière, qui revient de manière récurrente jusqu'en 1497 (et, au-delà, jusqu'en 1512) sans qu'aucune solution satisfaisante lui soit jamais trouvée. Très vaste, le champ d'activité des *pratiche* tend à s'élargir au fil du temps, jusqu'à englober tous les aspects ou presque de la gestion de la cité.

La lecture de ces textes fait cependant émerger un curieux paradoxe : s'il accompagne la mise en place progressive des nouvelles institutions, ce conseil intervient très peu dans leur gestation. En d'autres termes, la réflexion institutionnelle est étonnamment absente des premiers registres des *pratiche*, tout comme la discussion sur le Gonfalonierat à vie l'était déjà des volumes consacrés aux années 1498-1505. Dans ce domaine, le débat se concentre surtout, à la fin de 1496 et au début de 1497, autour de la réforme du Grand Conseil et de la réponse à apporter aux demandes d'ouverture politique exprimées par les catégories sociales intermédiaires.

Nous sommes là, sans doute, devant l'aspect le plus intéressant et le plus novateur des textes publiés par Denis Fachard. L'étude systématique des principaux intervenants montre que, entre 1495 et 1497, la *pratica* se présente comme un conseil fermé, dominé par les représentants de l'oligarchie. Cette constatation trouve une justification aisée, dans la mesure où le recrutement des participants (en particulier des citoyens *richesti*) se fonde sur des critères d'expérience et de compétence. Or qui mieux que les familles du *stato vecchio* peut se targuer d'avoir occupé par le passé des responsabilités au sein de l'État ou tout du moins d'avoir reçu une éducation politique, par exemple grâce aux *libri di famiglia* ?

L'omniprésence de l'oligarchie au sein des *pratiche* peut, à l'origine, s'expliquer par la volonté de celle-ci d'utiliser une telle enceinte pour influencer les décisions des *Signorie* successives et dessiner à son profit les contours du nouveau régime. On assiste ainsi à l'émergence d'une véritable élite politique, représentée durant les premières années par des individus tels que Guglielmo de' Pazzi, Domenico Bonsi ou Giuliano Mazzinghi.

Parmi ceux-ci, rares sont cependant ceux qui occupent régulièrement des charges publiques importantes. L'oligarchie peine à contrôler le Grand Conseil et les *Tre Maggiori*, composés de la *Signoria*, des *Dodici Buonuomini* et des gonfaloniers de Compagnie. Au fur et à mesure que la république s'ouvre à de nouvelles catégories sociales, elle voit sa place sur l'échiquier politique se réduire. Le conseil des *pratiche* devient alors un refuge, une tribune privilégiée depuis laquelle elle peut exercer son influence et exprimer ses idées.

Se dessine alors un système bicéphale, au sein duquel la *pratica* s'impose comme une instance politique à part entière. Jamais remise en cause, son existence se trouve légitimée par la constante incapacité des *uomini di mezzo* à résoudre durablement les problèmes qui minent les bases de la république.

À la lumière de cette analyse, il apparaît que les volumes des *Consulte e pratica* publiés par Denis Fachard, désormais complets, ne manqueront pas d'ouvrir de nouvelles perspectives à l'étude de la Première République florentine. C'est probablement dans le domaine de la réflexion sur le personnel politique, jusqu'ici dominée par les travaux de Nicolai Rubinstein et Roslyn Pesman-Cooper, que leur contribution s'avérera la plus décisive. Nul doute que le corpus des *Consulte e pratica*, enfin réuni dans son intégralité, constituera le socle de nombreuses études à venir.

Jean-Marc Rivière

Lectures

Niccolò Machiavelli

Legazioni. Commissarie. Scritti di governo

Rome, Salerno Editrice (Edizione nazionale delle Opere di Niccolò Machiavelli, V, 1 et V, 2), 2 t.

T. I : 1498-1500, éd. de Jean-Jacques Marchand, 2002, xxvi-569 p., 42 €.

T. II : 1501-1503, introd. et éd. de Denis Fachard, comment. d'Emanuele Cutinelli-Rèndina, 2003, 649 p., 48 €.

La célébration du quatrième centenaire de la naissance de Machiavel et le concours organisé par la ville de Florence à cette occasion en vue d'une nouvelle œuvre sur la vie et les écrits du Secrétaire florentin, avait donné aux études machiavéliennes une nouvelle impulsion, notamment dans le genre biographique. Ces biographies, comme celle qu'eut à écrire Villari, utilisèrent alors abondamment la nouvelle et importante édition des œuvres de Machiavel, commencée en 1873 et interrompue en 1877 suite à la mort de Passerini. Elles firent en particulier usage des quatre volumes que cette édition consacra aux textes des *legazioni* et *commissarie*. Ils avaient l'avantage d'être augmentés de nombreux inédits. L'édition Passerini-Milanesi (1875-1877) parvenait non seulement à réunir 43 missions diplomatiques de Machiavel, grâce à un recensement quasi-complet du matériau d'archives, mais elle avait en outre le mérite d'inclure pour la première fois les lettres envoyées à Machiavel. Cela permettait la reconstitution de la correspondance diplomatique. Il faudra en réalité attendre un siècle pour disposer d'une nouvelle édition, cette fois-ci critique, de la correspondance diplomatique machiavélienne. Prévue en sept volumes et imprimée sous le titre *Legazioni. Commissarie. Scritti di governo* (1971-1985), elle a été réalisée par Fredi Chiappelli, en collaboration, à partir du volume III, avec Jean-Jacques Marchand. En réalité, Jean-Jacques Marchand était déjà, avec Fredi Chiappelli, l'auteur des notes du volume I, et a réalisé la section « Annotazioni e riferimenti » de tous les volumes. Cette édition est demeurée cependant incomplète, s'interrompant au volume IV qui correspond à l'année 1505, en raison de la fermeture de la collection « Scrittori d'Italia » chez Laterza.

Il est donc on ne peut plus opportun qu'au sein du projet de l'édition nationale des œuvres de Nicolas Machiavel (Edizione nazionale delle Opere di Niccolò Machiavelli), une section (la cinquième) soit entièrement consacrée aux *legazioni*, aux *commissarie* et aux écrits de gouvernement. Coordinée par Jean-Jacques Marchand, cette section se développera en sept tomes et proposera, enfin, une édition critique de ces textes. Ces tomes rendront compte des années au cours desquelles Machiavel a étudié l'art de l'état, années pendant lesquelles, comme le montrent déjà amplement les deux premiers tomes déjà publiés, et comme Machiavel lui-même l'écrivait à Vettori dans sa célèbre lettre du 10 décembre 1513, il n'a ni dormi ni joué (« quindici anni che io sono stato a studio all'arte dello stato, non gl'ho né dormiti né giuocati »).

Pour comprendre l'importance et la portée de ce projet, il suffit de se rappeler que, jusqu'à aujourd'hui, les spécialistes lisaient, y compris dans l'édition la plus récente des écrits de chancellerie de Machiavel (du reste très bien préparée par Corrado Vivanti), les textes de l'édition Chiappelli-Marchand pour les années 1498-1505 et surtout, pour la période commençant en 1506, les textes de l'édition Passerini-Milanesi du XIX^e siècle. Il faut en particulier remarquer que si les textes des *legazioni* et *commissarie* étaient, bien qu'affectés de nombreux défauts, pour une part disponibles, comme nous l'avons déjà dit, à partir du dernier quart du XX^e siècle, le corpus de textes choisis parmi les très nombreuses minutes autographes conservées aux Archives et réunis sous le titre de *Scritti di governo* furent édités pour la première fois (exception faite d'un bref recueil publié par Canestrini en 1857) dans l'édition Chiappelli-Marchand mentionnée ci-dessus. En outre, celle-ci s'interrompt en 1505. Ces dernières années, certains des documents de chancellerie encore inédits ont été publiés dans quelques revues, parmi lesquels un riche ensemble de trente textes, par Denis Fachard (« Gli scritti cancellereschi inediti di Machiavelli durante il primo quinquennio a Palazzo Vecchio », dans *La Lingua e le lingue di Machiavelli*, Actes du colloque international de Turin, 2-4 décembre 1999, A. Pontremoli éd., Florence, Olschki, 2001, p. 87-121). Cependant, l'urgence d'une édition qui poursuive de manière systématique l'entreprise lancée par Chiappelli était plus qu'évidente, peut-être aussi pour interrompre un silence incompréhensible qui a accompagné jusqu'à aujourd'hui cette initiative éditoriale, incomplète mais importante.

Les deux tomes publiés jusqu'à aujourd'hui – le premier entièrement réalisé par Jean-Jacques Marchand, le second par Denis Fachard (introduction et édition critique des textes) et Emanuele Cutinelli-Rèndina (commentaire) – couvrent les années 1498-1503. Ils se fondent sur un nouveau recensement des documents autographes, une nouvelle sélection des textes et une nouvelle transcription des lettres et, ce qui compte le plus, grâce aussi à l'application de nouveaux critères de sélection, ils rendent disponibles plusieurs dizaines de documents inédits de la main même de Machiavel. Comme il convient à une édition critique, l'appareil de notes situées en bas de page, délivrant en général des informations relatives à l'histoire et à la langue, est essentiel et il est précédé de la référence archivistique et d'un bref ensemble de variantes. Il n'est pas nécessaire de s'arrêter sur la période historique et sur l'importance des événements politiques qui la jalonnent en relation avec l'activité et les fonctions de chancellerie de Machiavel, non seulement parce qu'ils sont connus (bien qu'ils aient encore besoin de certains approfondissements, justement à l'aide des documents de chancellerie), mais surtout parce qu'ils sont exposés dans les deux introductions qui enrichissent les volumes (le premier volume est aussi accompagné d'une préface qui est, de fait, une sorte d'introduction générale à toute la cinquième section).

Nous souhaitons plutôt attirer l'attention sur deux thèmes machiavéliens qui sont certainement connus à travers *Le Prince* et les *Discours* et qui sont cependant repérables dans la section des *Scritti di governo*, et notamment dans les

toutes premières années de chancellerie de Machiavel. Dans une lettre datée du 26 juillet 1498, le Secrétaire nouvellement élu écrivait en ces termes à Stefano Parenti, podestat d'Empoli : « La tua partita da Empoli, per cagione del morbo o per qual ti vuogli altra cagione, merita reprehensione grande nel cospetto di tutti quegli che, come buoni cittadini, prepongono el bene della patria loro al proprio comodo, e di coloro che non si curono, per salvare la Repubblica, sottometersi a ogni pericolo benché gravissimo » (t. I, p. 23). À ce propos, il ajoutait moins d'une année plus tard, dans une lettre au podestat de Buggiano que « e' buoni cittadini si hanno a spogliare sempre d'ogni privata passione e ragguardare solo al bene e utile pubblico, altrimenti la città ne patisce » (t. I, p. 217). Nous avons là un motif fondamental, celui de l'opposition entre ce qui relève de l'intérêt commun et concerne la dimension publique dans toute sa complexité et l'avantage strictement personnel, qui devrait toujours demeurer subordonné au premier. C'est encore ce motif qui fait écrire à Machiavel, dans une autre lettre, cette fois-ci adressée à Bernardo de' Bardi et Tommaso Tosinghi, qu'« accaparer du blé à des fins privées dans un moment de grandes tensions et de danger pour le territoire florentin est « cosa vituperosissima ad ogni privato, nonché a chi rappresenta el pubblico e questa Signoria » (t. II, p. 289).

L'autre thème est encore plus étroitement machiavélien, parce qu'il concerne les « controversie e mortali inimicizie » entre deux familles rivales, celles des Panciatichi et des Cancellieri dans la cité et le territoire de Pistoia, et l'impossibilité, dans le contexte d'un équilibre politique précaire, de « riavere la obbedienza così di quelli che abitano la città come di quelli che abitano el contado ». Machiavel, au nom des Dix (mais en mettant beaucoup du sien), entretient une correspondance nourrie au cours du mois d'octobre 1501 avec les commissaires florentins à Pistoia, auxquels il promet : « perché voi potessi qualche volta usare l'autorità vostra, vi accresciamo forze ». Mais pour les « forze », les « danari » ne sont point inutiles, et comme l'on sait, sa République, sur ce point, n'est pas très sensible ; alors, écrit Machiavel – et il semble qu'on lit les *Discours* –, « non ne avendo al presente la commodità e però non posendo usare questo espediente, ci piacerebbe che si ricorressi all'altro : come sarebbe di vedere se, sotto qualche colore onesto di qualche depredazione in su quello di Pisa, o sotto qualche nuovo disegno [...] si verrebbe a fare divertire lo animo loro da coteste guerre civili, e a poco a poco assicuralli nell'altre fazioni, tanto che si dessi loro condotta » (t. II, p. 198-199).

Les écrits de chancellerie de Machiavel sont certes des écrits mineurs ; ils méritent cependant une certaine attention de la part de quiconque souhaite retrouver les fils qui nouent ensemble cette « longue expérience des choses modernes » et la « continuelle lecture des antiques ». Expérience et lecture qui sont, on le sait, désunies de manière dramatique dans la vie de Machiavel, mais qui trouvent leur unité, féconde, dans sa pensée.

Luca Sartorello

Traduit de l'italien par Marie Gaille-Nikodimov

Paola Cosentino

Cercando Melpomene. Esperimenti tragici nella Firenze del primo Cinquecento

Rome, Vecchiarelli (Studi, 7), 2003, 309 p., 25 €.

Dans cet ouvrage qui est la publication de sa thèse de doctorat, Paola Cosentino trace les étapes de la naissance de la tragédie régulière en langue vulgaire dans l'Italie de la Renaissance. Alors que la comédie régulière en langue vulgaire se constitue comme un genre dans la péninsule entre 1508 et 1525, les expérimentations tragiques commencent entre 1514 et 1530 (en l'absence de représentations, il est difficile d'établir une datation précise) et connaissent un succès bien moindre puisque, contrairement aux comédies, elles s'intègrent mal aux fêtes et aux spectacles de cour. La constitution du genre tragique pose donc, comme celle du genre comique, le problème de l'imitation classique, tout en s'inscrivant dans une perspective culturelle différente. Les pièces étudiées dans cet ouvrage (*Sofonisba* de Giangiorgio Trissino, *Rosmunda* et *Oreste* de Giovanni Rucellai, *Dido in Cartagine* d'Alessandro Pazzi de' Medici, *Tullia* de Ludovico Martelli, la traduction de l'*Antigone* de Sophocle par Luigi Alamanni et celle de l'*Iphigénie en Tauride* d'Euripide par Alessandro Pazzi de' Medici) sont pour la plupart des œuvres mineures, mais leur caractère expérimental permet de comprendre suivant quels principes et quelle logique le genre tragique se constitue. Seule *Sofonisba* aura une réelle postérité comme modèle tragique, mais les expérimentations des Florentins Rucellai, Pazzi de' Medici, Martelli et Alamanni explorent les voies ouvertes par le Vicentin Trissino.

Dans cette optique, l'auteur commence par reconstruire le milieu culturel dans lequel les premières tragédies italiennes sont créées. Alors que les auteurs de comédies se fondent essentiellement sur le modèle latin, les auteurs tragiques se tournent vers le répertoire grec. Paola Cosentino montre comment les milieux humanistes de Venise, Padoue, Vicence et surtout Florence cultivent, depuis le ^{xiv}e siècle, la connaissance de la langue et des textes grecs. Elle retrace les différentes étapes de ce parcours, depuis la recherche des manuscrits aux éditions en langue originale jusqu'aux traductions en latin et en langue vulgaire. Elle met ainsi en évidence la connaissance intime que les humanistes italiens ont de la langue et des tragédies grecques, et surtout les mécanismes d'acquisition de ces connaissances. Les traductions jouent ici un rôle particulier, puisqu'elles incitent déjà les humanistes à poser les questions que les premiers auteurs de tragédies italiennes devront résoudre, et que les traducteurs s'interrogent explicitement sur la manière de rendre le plus fidèlement possible le fond et la forme de l'œuvre originale dans une langue et dans des formes littéraires éloignées de celle-ci. On voit même apparaître des formes littéraires spécifiques qui se situent entre la traduction, la transposition et la réécriture.

Les principales questions qui se posent aux traducteurs puis aux auteurs de tragédies tiennent au choix de fonder un genre littéraire italien sur le modèle classique. Il faut, d'une part, définir un ensemble de règles régissant le genre et, d'autre part, déterminer dans quelles mesures et suivant quelles modalités on peut effectivement transposer les formes de la tragédie grecque dans un texte italien. Les principales questions qui se posent sont le choix des thèmes et des personnages, de la structure de la pièce, de la métrique, du style et du lexique. Les solutions proposées mettent en jeu le rapport que les humanistes ont avec les modèles classiques mais aussi leur volonté d'enrichir la littérature italienne. Cet enjeu est d'autant plus important dans le cas de la tragédie qu'il s'agit du genre littéraire considéré comme le plus noble. Les premiers auteurs de tragédies participent d'ailleurs activement au débat sur la question de la langue.

La tragédie classique italienne se crée de la même manière que la comédie : la réflexion théorique s'élabore en même temps que les premiers essais d'écriture et de mise en scène, et elle est élaborée de façon systématique dans la seconde moitié du XVI^e siècle. La reconstruction du processus de création des toutes premières tragédies régulières italiennes proposée par Paola Cosentino est ici particulièrement intéressante, puisque celle-ci procède par une étude croisée des modèles grecs tels qu'ils étaient connus par les humanistes, de la connaissance qu'avaient ces derniers d'Aristote et d'Horace (éditions, traductions, mais aussi commentaires comme dans le cas de Politien), de leur réflexion théorique telle qu'elle apparaît dans leur correspondance ou dans leurs lettres dédicatoires (plusieurs sont réunies en annexe), et des solutions mises en œuvre dans leurs traductions et dans les tragédies qu'ils ont créées.

Ces solutions sont le fruit d'une confrontation tant avec les modèles grecs classiques qu'avec la tradition littéraire italienne en langue vulgaire. Elles sont essentiellement le fait d'humanistes florentins liés aux cercles médicéens (en particulier les Orti Oricellari), entre 1514 et 1530, au moment même où les Médicis inaugurent des formes de pouvoir mettant à l'écart les grandes familles (auxquelles les auteurs tragiques appartiennent), ainsi qu'une nouvelle politique culturelle censée faire revivre l'âge d'or connu sous Laurent le Magnifique. On remarque que c'est au même moment, dans les mêmes cercles, que d'autres auteurs mineurs (Iacopo Nardi, Eufrosino Bonini, Lorenzo Strozzi, Donato Giannotti) composent des comédies d'inspiration morale : celles-ci n'ont pas une grande postérité, mais on y retrouve les mêmes interrogations et parfois les mêmes solutions formelles.

Il apparaît que les premiers auteurs tragiques italiens allient une connaissance intime de la langue et de la littérature grecques à un goût marqué pour l'expérimentalisme formel qui les incite à utiliser toutes les ressources offertes par la langue et la littérature vulgaires pour créer de nouvelles formes. Dans tous les cas, qu'il s'agisse de construire la trame de la pièce, de choisir une structure ou le mètre utilisé, les auteurs font appel à la fois aux préceptes d'Aristote, aux exemples puisés dans les tragédies grecques et aux possibilités

données par la langue et la tradition littéraire italiennes. Ils arrivent toujours à des solutions originales, ce qui apparaît particulièrement clairement dans leurs choix métriques (largement inspirés du vicentin Giangiorgio Trissino) : ils alternent différents mètres pour marquer la différence entre le chœur et les dialogues et développent l'usage du dodécasyllabe et surtout de l'hendécasyllabe non rimé, tant pour trouver un équivalent rythmique des mètres grecs que pour adapter la versification au rythme des dialogues (bien que pour la comédie ce soit la prose qui prévaut, on retrouve des recherches sur la polymétrie et le vers blanc dans les comédies morales florentines et on sait que l'Arioste adopte lui aussi l'hendécasyllabe non rimé). On trouve d'ailleurs en annexe un outil précieux, les schémas métriques de *Rosmunda*, d'*Oreste*, de *Tullia* et de *Dido in Cartagine*.

Cet ouvrage est essentiel, évidemment, pour étudier la genèse de la tragédie régulière italienne. Par sa méthode et par les interrogations qu'il soulève, il constitue aussi un outil précieux pour tous ceux qui étudient la constitution des genres en Italie au XVI^e siècle, en particulier la comédie, puisque Paola Cosentino nous montre les processus suivant lesquels les auteurs associent connaissances et réflexion théorique, pratique expérimentale, modèles linguistiques et littéraires anciens et modernes, à un moment où la théorisation des genres est encore en cours d'élaboration. Cette reconstitution cherche à montrer les différentes modalités de l'imitation – qui n'exclut pas l'invention – et à les replacer dans leur contexte politique et culturel, travail d'autant plus intéressant qu'il contribue à la connaissance de mouvements littéraires et culturels que l'on ne peut appréhender que de façon fragmentaire.

Lucie De Los Santos

Emmanuelle Hénin

« *Ut pictura theatrum* ». *Théâtre et peinture de la Renaissance italienne au classicisme français*

Genève, Droz (Travaux du Grand Siècle, 23), 2003, 708 p., 72 ill., 240 CHF.

Emmanuelle Hénin situe son ouvrage, « *Ut pictura theatrum* ». *Théâtre et peinture de la Renaissance italienne au classicisme français* (qui est l'édition de sa thèse de doctorat), à l'intérieur du champ de recherche de l'*ut pictura poesis*. Refusant de considérer le parallèle entre peinture et théâtre comme un simple cas particulier du parallèle habituel entre peinture et poésie, elle pose d'emblée un renversement de perspective en affirmant que « l'*ut pictura poesis* fut d'abord un *ut pictura theatrum* » (p. 9) et en se proposant de « rectifier une erreur de perspective, afin de rétablir l'ordre des priorités et souligner la dépendance de l'*ut pictura poesis* par rapport à l'*ut pictura theatrum*, originaire et seul pleinement valide sur le plan théorique » (p. 9). Elle explique en effet que si l'expression *ut pictura theatrum* n'a été utilisée ni dans l'antiquité, ni à la Renaissance et à l'âge classique, c'est essentiellement parce que le terme *theatrum* désignait en latin classique le lieu des représentations et non le genre dramatique. Ce dernier est cependant au centre de la réflexion de Platon et d'Aristote, étroitement associé à la peinture : art pictural et art dramatique sont également condamnés par Platon comme deux arts du simulacre, alors qu'ils constituent pour Aristote les deux piliers de la *mimesis*. Lorsque par la suite les auteurs de poétiques de la Renaissance et de l'âge classique discutent du parallèle entre théâtre et peinture, ils reprennent l'expression *ut pictura poesis* tout en accordant une place de premier plan à la poésie dramatique.

L'auteur s'attache donc, à l'intérieur des discours comparant la peinture et la poésie, à suivre la comparaison entre peinture et théâtre. Tout en faisant constamment référence aux textes de Platon et d'Aristote, elle explore le débat qui s'instaure à ce sujet aux ^{xvi}^e et ^{xvii}^e siècles en Italie puis en France, c'est-à-dire de l'époque de la redécouverte de la *Poétique* d'Aristote jusqu'à la composition des traités définissant les canons du classicisme. C'est une époque marquée à la fois par le foisonnement de la production théorique et par l'expérimentation du nouvel art dramatique naissant : les auteurs italiens qui essaient, dès le début du ^{xvi}^e siècle, de créer des comédies et des tragédies d'imitation classique en langue vulgaire, s'appuient sur l'étude des pièces de l'antiquité et sur leur connaissance des théories d'Aristote ; eux-mêmes lancent le débat, à la lumière de leur expérience, sur l'*ut pictura theatrum*, dans les prologues de leurs pièces, les lettres dédicatoires ou leur correspondance. Dès la seconde moitié du ^{xvi}^e siècle, on voit apparaître en Italie de véritables traités d'esthétique. Par la suite, les Français reprennent et développent, en les adaptant, les expériences et les théories italiennes.

Emmanuelle Hénin suit avec constance et clarté le fil thématique de l'*ut pictura theatrum* de la moitié du ^{xvi}^e au début du ^{xviii}^e siècle, dans deux pays,

deux langues, mais aussi dans des textes de natures variées qui font aussi bien référence à des polémiques contemporaines qu'aux textes fondateurs d'Aristote (le corpus comprend des traités de rhétorique, de poétique, de théâtre, de musique, de peinture, de perspective, d'architecture, de sculpture et des traités sur les passions). Tout en montrant la pertinence et la cohérence de cette thématique, elle n'oublie jamais de situer chaque œuvre et chaque auteur dans son contexte particulier : contexte historique et géographique, mais aussi nature du texte, spécificités du débat précis dans lequel il s'insère. Elle réussit à donner un panorama thématique sans égarer le lecteur. Au contraire lorsque, en avançant dans son interprétation du parallèle entre peinture et théâtre, elle réexamine les mêmes auteurs sous un angle différent, on distingue l'originalité de chacun et la logique suivant laquelle le débat évolue.

L'auteur calque la structure de sa démonstration sur la tripartition rhétorique entre l'*inventio*, la *dispositio* et l'*elocutio* pour « rendre compte des trois grands terrains où se développe la comparaison entre les deux arts : le contenu de la représentation, la *disposition* de l'image et l'exigence d'*expression* » (p. 19). Elle commence donc par explorer la définition de la représentation théâtrale et picturale comme portrait, puis s'interroge sur la définition de la composition et des unités de l'œuvre, avant d'étudier les modes d'expression des passions. Cette disposition de l'ouvrage lui permet de poser les cadres théoriques et historiques du débat tout en mettant en évidence ses enjeux (dimension esthétique de la représentation, double nature du signe théâtral qui mélange texte et image, réflexion sur les limites et les dangers du spectacle) à travers les principaux débats esthétiques de la Renaissance et de l'âge classique (parallèle entre la peinture et la sculpture dans l'Italie du XVI^e siècle, querelle du dessin et de la couleur en Italie puis en France, limites de l'invention, opposition entre réalisme et idéalisme, distinction des genres). La dimension politique et idéologique de ces enjeux n'est pas négligée. On voit ainsi comment les analogies d'Aristote (qui vont de la peinture au théâtre) sont récupérées à la Renaissance par les traités d'art (du théâtre à la peinture), puis à nouveau transposées de la peinture au théâtre par les théoriciens français entre 1620 et 1650, pour être enfin appliquées du théâtre vers la peinture par l'Académie lorsqu'elle constitue la théorie française de l'art en se réclamant d'Aristote.

Emmanuelle Hénin réussit donc, en retraçant l'histoire de l'*ut pictura theatrum*, sa continuité, ses tensions et ses contradictions, non seulement à donner une nouvelle logique à la constitution tant pratique que théorique des genres dramatiques à l'âge classique, mais aussi à étudier la réception de la *Poétique* pendant les deux siècles qui suivent sa redécouverte, et enfin à nous inviter à relire le texte d'Aristote à la lumière du parallèle entre peinture et théâtre. Une telle lecture « conduit à réévaluer l'importance de certains textes souvent négligés [...], chaque texte prenant un sens nouveau » (p. 12).

Le propos de cet ouvrage est essentiel pour tous ceux qui étudient les traités de poétique, mais aussi la constitution des genres dramatiques et les théo-

Lectures

ries artistiques à la Renaissance et à l'âge classique, ainsi que les échanges littéraires et artistiques entre l'Italie et la France à la même époque. Il est servi par sa méthode et sa clarté, qualités essentielles pour un sujet complexe. Le lecteur est toujours guidé, tant par l'explicitation des théories que par l'utilisation des exemples. On remarque en particulier que les théories évoquées sont situées dans leur contexte historique et artistique ou littéraire, mais aussi largement citées. Elles sont en outre toujours étayées par des exemples théâtraux et picturaux. Ces derniers sont particulièrement bien exploités grâce à une importante iconographie qui, par de nombreux renvois, sert directement les explications de l'auteur et permet au lecteur de visualiser son propos. Enfin il faut mentionner la bibliographie complète et détaillée (sources et critiques), qui reflète l'ampleur de la recherche, ainsi que l'*index rerum*, particulièrement utile dans un tel ouvrage pour suivre plus précisément l'évolution des concepts.

Lucie De Los Santos

Nicola Labanca

Oltremare. Storia dell'espansione coloniale italiana

Bologne, Il Mulino (Biblioteca storica), 2002, 569 p., 20 €.

Ce fort volume de presque 600 pages comble un vide. Il est vrai que l'histoire du colonialisme italien a déjà donné lieu à un nombre non négligeable d'études que ce soit en Italie (Labanca proclame d'ailleurs sa dette à l'égard des travaux de Giorgio Rochat et de ceux d'Angelo Del Boca – notamment les sommes que représentent *Gli Italiani in Africa orientale*, Bari, Laterza, 1976-1984, 4 vol. – et *Gli Italiani in Libia*, Bari Laterza, 1986-1988, 2 vol.) mais aussi dans d'autres pays (on pense notamment, pour la France, aux études de Jean-Louis Miège ou encore aux nombreux travaux anglo-américains dont rend compte la bibliographie de Labanca). À ces références, on ajoutera d'ailleurs, du côté des images, les deux volumes collectifs *Colonialismo e fotografia. Il caso italiano* (Messine, Sicania, 1989) et *Un nodo. Immagini e documenti sulla repressione coloniale italiana in Libia* (N. Labanca dir., Manduria, Lacaita, 2002). Toutefois, il manquait encore une synthèse qui soit tout à la fois accessible et alimentée par une vraie réflexion critique fondée sur une maîtrise solide de cette historiographie spécifique. Disons d'emblée que ce n'est plus le cas aujourd'hui après la publication du beau travail de Nicola Labanca (qui a reçu en octobre dernier le prix Cherasco Storia 2003).

À partir d'une problématisation claire du domaine de recherches, Labanca entreprend ainsi de nous proposer une histoire du colonialisme italien qui, loin de s'en tenir, comme l'ont fait nombre de ses prédécesseurs, à une perspective essentiellement politico-diplomatique, entend aborder les questions institutionnelles, juridiques, économiques, sociales sans oublier la construction d'une série de mythes par la propagande d'État (un élément essentiel dans le cas italien, mais pas seulement dans celui-ci). Bref, le pari qui est fait est celui d'une histoire « totale » de la colonisation et du colonialisme italiens, une histoire d'autant plus complexe qu'elle s'alimente toujours d'une perspective explicitement comparatiste dans trois directions : d'une part, en prenant en compte les études sur les autres formes « nationales » de colonialisme (françaises et anglaises, surtout, mais aussi espagnoles, portugaises et allemandes) ; ensuite, en laissant toute leur place (dans la mesure où ils existent) aux travaux que les historiens d'anciens pays colonisés consacrent à ce croisement ponctuel de leur propre histoire avec celles des « métropoles » européennes ; enfin, en n'oubliant pas de convoquer les acquis de la nouvelle histoire de l'Afrique ou de l'Asie qui s'est développée à la suite (mais pas nécessairement dans la lignée) d'une « histoire coloniale » solidement installée pendant longtemps dans les universités occidentales mais dont les délimitations ou les postures pouvaient s'avérer fort réductrices, pour d'évidentes raisons idéologiques. L'objectif explicite de cet ouvrage, en fin de compte, est ainsi de « déprovincialiser » l'histoire coloniale italienne et cet objectif est largement atteint.

Mais il ne s'agit pas seulement pour Labanca de combler un « trou » dans l'historiographie italienne ou de proposer une nouvelle perspective méthodologique. L'importance de son travail ne se limite pas non plus à une contribution certes nécessaire mais qui relèverait avant tout d'une synthèse solide des travaux existants. On peut le comprendre aisément à l'énumération des quatre grands enjeux explicites de ce livre. En premier lieu, l'auteur entend rendre compte du paradoxe qui se fait jour quand on compare l'influence symbolique de la question dans l'histoire italienne entre 1880 et 1940 avec sa réalité qualitative et quantitative, somme toute bien modeste (moins de 300 000 « colons » au plus fort de l'expansion coloniale ; fort peu d'effets économiques ; une période concernée qui n'excède guère une soixantaine d'années ; une incapacité constante de la diplomatie italienne à se faire admettre dans le petit « club » des vraies puissances coloniales). En second lieu, Labanca veut donner toute sa place (juridique, économique et sociale) à ce qu'il nomme le « razzismo coloniale ». Cela contribue entre autres – troisième point capital – à déconstruire ce qu'il nomme « la fable rassurante des *italiani brava gente* », et à lever le voile pudique longtemps jeté sur les crimes de guerre italiens en Libye ou en Éthiopie, voire sur les pratiques génocidaires, de l'armée (dont elle n'eut pas hélas le monopole si l'on pense aux formes que prit la conquête de l'Algérie par la France – sur ce point on lira les travaux d'André Bach – ou aux pratiques des contingents anglais en Afrique du sud ou allemands en Namibie). Enfin, Labanca choisit de montrer toutes les insuffisances des principaux facteurs d'explication du phénomène jusqu'à ce jour, qu'il s'agisse, entre autres, de l'« imperialismo straccione » de léniniste mémoire, du « colonialismo demografico » de Roberto Michels ou encore de l'« impero del lavoro » cher à la rhétorique du régime fasciste.

L'ouvrage est parfaitement structuré, ce qui confère une clarté notable à une exposition en trois blocs. Tout d'abord, les trois premiers chapitres abordent les racines de la colonisation italienne puis son histoire politico-diplomatique (p. 15-217) : il s'agit sans doute de la partie la mieux connue de cette histoire même si, ici, elle est reconstituée avec une grande précision et une attention aux causalités multiples et à la conjoncture tout à fait éclairante. Ensuite, l'auteur consacre quatre chapitres respectivement au discours ou à la propagande, à l'économie, aux institutions et, enfin, à la société coloniales. Traitant de la propagande, Labanca nuance ainsi la force de la composante rhétorique de la politique coloniale dans l'organisation du consensus dans les années 1930. Abordant la question économique, il souligne comment il n'y a pas un modèle unique ni de vraie planification centrale de l'exploitation économique des colonies italiennes. Pour ce qui est des institutions, Labanca s'attarde sur la centralisation, sur la logique profondément autoritaire de l'administration italienne, sur le désintérêt pour la formation d'une élite locale, sur la place des militaires italiens dans un colonialisme qui partout s'est imposé par les armes et jamais par des accords ou une pénétration pacifique (contrairement à ce qui fut parfois le cas pour les autres colonisations européennes).

Mais il souligne aussi qu'il reste difficile de parler d'un modèle italien spécifique et que les régimes libéraux et fascistes eurent des politiques parfois assez différentes – notamment dans le cas de la Libye où, entre 1919 et 1923, se firent jour des tentatives timides pour instaurer un modèle original de citoyenneté et de représentation dans un parlement local. Enfin, à propos de la société coloniale, l'auteur nous propose, dans des pages capitales, une typologie des trois « racismes coloniaux italiens » selon une éclairante catégorisation qui distingue racisme institutionnel, racisme politique et racisme de masse, ou racisme quotidien (p. 412 *sqq.*). L'ouvrage se conclut sur un dernier chapitre qui s'attarde sur « l'Italie sans colonies et la mémoire des colonies » (p. 427-471) : ces pages s'avèrent très intéressantes pour toute réflexion sur les formes de continuité entre l'histoire fasciste et l'histoire républicaine (de l'auto-absolution des gouvernants à la perversion de la notion de continuité de l'État empêchant une « décolonisation de la mémoire »). Le tout est complété par un double index des noms de lieux et de personnes ainsi que par une imposante bibliographie (p. 477-551), qui compense largement le choix éditorial d'exclure toute note en bas de page et manifeste, s'il en était besoin, que cet ouvrage est bien plus qu'un simple « manuel ».

On remarquera aussi que, quand Labanca traite des débuts du colonialisme italien des années 1880 à la fin du premier conflit mondial (mais aussi, à l'occasion, dans la suite du volume), il n'omet pas de rappeler une série de considérations intéressantes sur la place qu'eurent dans l'histoire italienne les contacts avec l'« outre-mer » qu'ils soient commerciaux, religieux ou scientifiques, et ce avant même l'unité italienne qui coïncide avec les débuts de ce qui a été appelé l'âge de l'impérialisme. Mais, surtout, l'auteur a une notable capacité à reconstruire l'articulation complexe des causalités pour montrer comment le lancement de l'aventure coloniale italienne ne peut être reconduit à une seule explication : si le jeu des différents groupes de pression (militaires, financiers, armateurs, sociétés « géographiques », explorateurs, etc.) eut son importance, aucun d'entre eux ne fut décisif et la colonisation de l'Érythrée à partir des années 1880 peut ainsi être largement imputable à « un accident de la politique coloniale britannique », une sorte de partie de billard à trois bandes où la rivalité franco-anglaise dans la corne de l'Afrique eut plus d'importance que les décisions stratégiques du gouvernement italien. Les envolées lyriques de Sidney Sonnino sur la nécessité d'une « plus grande Italie », lors de la conférence de Londres, se traduisent, dans les faits, par des résultats très modestes (quelques comptoirs en Érythrée et en Somalie puis en Libye – sans contrôle réel de l'intérieur des terres ; une lointaine concession en Chine). En 1918, cet « empire » italien est ainsi peu peuplé et très pauvre. Du même coup, il n'est en aucun cas un véritable débouché « démographique » pour une péninsule qui pousse un nombre incommensurablement plus important de ses enfants les plus démunis à émigrer non seulement, bien entendu, vers les Amériques, mais aussi, tout simplement, vers les plus proches colonies africaines d'autres pays européens (Algérie et Égypte notamment). Qui plus est, la stratégie coloniale

italienne est durablement minée par la « honte nationale » qu'a constitué la déroute d'Adoua face aux troupes éthiopiennes en 1896 (la seule grande défaite militaire sur le terrain subie par une puissance coloniale en Afrique).

Le colonialisme italien s'avère en définitive, selon une heureuse expression de l'auteur, moins un colonialisme « différent » (selon ce que proclamèrent avec complaisance les propagandes gouvernementales italiennes de tout bord pendant plus d'un demi-siècle – et certains historiens pendant un peu plus longtemps...) qu'un colonialisme « à contretemps ». En effet, à une politique coloniale lancée plus tard que celles des autres grands pays européens, et qui reste liée à la maîtrise de quelques villes ou ports, ne succède une expansion tardive qu'après 1920 : au moment même où la France et l'Angleterre s'attachent, quant à elles, à l'exploitation économique de leurs colonies, toutes les énergies du colonisateur italien sont tendues vers une expansion en profondeur pour un contrôle du territoire (d'où la « reconquête » de la Libye en 1921 puis lors de la campagne particulièrement meurtrière de 1930, sans parler, bien entendu, de l'invasion de l'Éthiopie en 1935-1936). Autre parti pris caractéristique, le régime fasciste choisit de généraliser et systématiser une politique raciale « institutionnelle » en 1938 dans l'« Empire » (entreprise qui va de pair avec la promulgation des lois antisémites pour la péninsule) au moment même où, notamment dans les colonies anglaises, se développent les premiers mouvements nationalistes et anticolonialistes. Cette dissymétrie, ou ce décalage, n'est probablement pas pour rien dans une certaine continuité des discours et des pratiques entre le colonialisme de l'Italie libérale et son homologue fasciste (avec toutefois, ce qui n'est pas un détail, un degré supérieur dans la rhétorique, la violence et l'institutionnalisation du racisme pour le second). Et le décalage se poursuivra pour partie dans l'immédiat après-guerre, à partir de 1945. La vaine tentative de l'Italie républicaine pour « sauver » ses colonies et leur indépendance proclamée en définitive sous la pression de l'ONU et des grandes puissances, sans processus progressif de décolonisation, auront ainsi deux conséquences : tout d'abord, dans les colonies, cette indépendance octroyée « de l'extérieur » n'a pas favorisé l'émergence de nouveaux sujets politiques autochtones ; mais surtout, dans la péninsule, les gouvernements et les opinions publiques vont faire l'économie de toute interrogation sur les crimes du colonialisme italien d'où, dans le grand public, une sorte d'amnésie, entretenue par une réduction de l'épisode colonial à une vision folklorique de chansons ou de chromos, et, dans l'historiographie, une très tardive « décolonisation » des études.

De son côté, Nicola Labanca, en réaction par rapport à une certaine tradition italienne, se refuse en revanche à faire passer un système colonial raciste, assorti d'une répression violente de tout opposant, pour d'aimables rêves exotiques et illusoire. L'Italie, qu'elle soit « libérale » ou « fasciste », ne s'est pas seulement « prise » pour une puissance coloniale à grand renfort de mythes et de proclamations rhétoriques pouvant prêter à sourire d'un air entendu : elle a aussi « été » un pays colonisateur (sinon une puissance coloniale) participant

d'un système global où, même si elle était la dernière arrivée sur le terrain, même si nombre de ses projets impérialistes n'ont pas été couronnés de succès, elle n'a pas été en revanche la dernière à mettre en œuvre jusqu'à son terme la logique de ce même système de façon parfois plus radicale et plus « concentrée » que des nations rivales qui furent plus « heureuses » dans la conquête d'un empire d'outre-mer durable. Il n'est que de penser pour s'en convaincre à la législation raciste et aux réglementations raciales de 1938 (si les effets en furent peut-être moins graves que ceux d'autres politiques racistes en Afrique du Sud, dans les colonies allemandes avant 1918, ou au Congo belge, c'est moins pour des raisons intrinsèques que faute de temps...), ou aussi à l'utilisation, au mépris des conventions internationales, des gaz dans les combats, en Libye ou en Éthiopie, ou encore au recours en 1930, sous les ordres du tristement célèbre général Graziani, aux déplacements massifs de population et aux camps de concentration lors de la « reconquête » de la Cyrénaïque, ou, enfin, à la mise à sac d'Addis Abbeba et aux massacres de masse qui suivirent un attentat manqué contre ce même Graziani en février 1937 (de 3 000 à 10 000 morts selon les sources).

Dans une Italie qui a du mal à penser un passé colonial trop vite passé aux oubliettes de l'histoire contemporaine, c'est là une raison supplémentaire, qui n'a rien de secondaire, pour recommander la lecture salutaire de l'ouvrage de Nicola Labanca, surtout en ces temps de révisionnisme historique aux plus hauts niveaux de l'État italien. Au-delà du méritoire culte des nuances, il sera toujours bon de rappeler encore une fois, comme le fait Labanca à la fin de son ouvrage, les mots de Adu A. Boahen (dans un ouvrage collectif qui est devenu un classique : le volume VII de la *General History of Africa*, intitulé *Africa Under Colonial Domination 1880-1935*, Paris-Londres, Unesco-Heinemann, 1985) : « quoi qu'ait fait le colonialisme en faveur des Africains en Afrique, étant donné ses possibilités, ses ressources, son pouvoir et son influence, il aurait pu et dû faire beaucoup plus que ce qu'il fit » car le colonialisme représenta « une période de croissance sans développement, d'exploitation effrénée des ressources de l'Afrique » dont les effets bénéfiques devraient toujours être mesurés à l'aune de « la paupérisation et de l'humiliation des peuples d'Afrique ».

Jean-Louis Fournel

Gabriele Turi

Lo Stato educatore. Politica e intellettuali nell'Italia fascista

Bari, Laterza (Storia e società), 2002, 392 p., 24 €.

Dès la préface de cet ouvrage consacré aux relations qu'entretiennent les intellectuels italiens avec le régime fasciste, l'auteur déclare n'avoir aucune prétention d'exhaustivité face à une problématique aussi vaste et complexe. Gabriele Turi souhaite plutôt apporter une série de « réflexions et sondages », qui sont le fruit d'années de recherche et d'enseignement, et qui constituent autant d'aspects et d'angles d'approche différents pour étudier la question dans ses multiples facettes. Il réunit à cet effet une douzaine d'articles publiés dans plusieurs revues tout au long des années 1990. Ces textes ont été repris, complétés et réorganisés dans un seul ouvrage à l'architecture néanmoins solide, parce que construite sur une problématique commune, qui donne une cohérence et une unité au propos de l'auteur.

Gabriele Turi résume lui-même les points autour desquels il a articulé les différents moments de sa réflexion et de ses travaux : tout d'abord l'importance que le régime fasciste a attribuée à la culture et aux classes moyennes intellectuelles, en vue d'une « œuvre de pédagogie politique capable de nationaliser et de *fascistizzare* les Italiens » ; ensuite l'instrumentalisation d'anciennes et de nouvelles institutions culturelles qui caractérise la stratégie politique fasciste dans l'élaboration d'un « marché culturel » adapté aux exigences nouvelles de la société de masse ; enfin le double rôle de sujets ou d'objets politiques que jouent successivement, simultanément ou alternativement les intellectuels face au régime fasciste. Ces trois thèmes sont évidemment intimement reliés et constituent les étapes d'une problématique plus générale qui se trouve exprimée dans le titre même du livre. L'auteur cherche en effet à démontrer la volonté du régime fasciste de mettre en place un « État éducateur », capable de véhiculer et de contrôler une véritable pédagogie politique. Les institutions scolaires, académiques et culturelles, les revues et les intellectuels deviennent alors autant de moyens, dans le but de créer ainsi l'*uomo nuovo* fasciste.

En exprimant la perspective et la problématique de son travail, Gabriele Turi, nous l'avons dit, ne vise en rien une analyse exhaustive. Son ouvrage est conçu, en revanche, comme une réponse à une lacune constatée et déplorée de l'historiographie italienne. Cette dernière n'a en effet consacré – contrairement à toute une tradition française à laquelle il fait souvent allusion – aucune étude complète à la question des intellectuels. Or il serait souhaitable, selon l'auteur qui ne fait qu'ébaucher un tel travail, de s'interroger sur la définition des intellectuels en tant que catégorie sociale, d'analyser les différentes acceptions – positives ou négatives selon les périodes – du terme, et surtout de reconstruire l'histoire et de préciser le rôle des intellectuels dans la naissance puis le fonctionnement de l'État italien moderne. En traçant une histoire des

intellectuels, depuis la fin du XIX^e siècle jusqu'à nos jours, il apparaîtrait que la période fasciste est en ce domaine tout à fait déterminante.

Cet ouvrage s'inscrit donc dans une tradition historiographique, dont il montre les lacunes, mais aussi parfois, de façon plus polémique, les limites. L'auteur ne souscrit en effet à aucune des positions habituelles dans le débat sur le rapport entre intellectuels et régime, débat généralement réduit à la question du *consenso*. Dans les décennies qui ont immédiatement suivi la guerre, les historiens ont eu tendance à présenter le fascisme comme une barbarie et une manifestation de violence, face à laquelle aucune forme de consensus n'était envisageable, ni pour les intellectuels, ni pour aucune autre frange de la population. Ensuite, à partir des années 1960 et notamment sous l'influence des travaux de Renzo De Felice, le régime des années 1930 a été présenté comme reposant entièrement sur un consensus général. Dans les deux cas de figure, Turi déplore le fait que les intellectuels n'aient pas été considérés comme une catégorie sociale à part entière, dont le rapport avec le régime avait ses caractéristiques propres et méritait d'être étudié séparément. Il tente donc une étude plus spécifique et surtout plus nuancée, qui s'attache autant à une analyse générale qu'à des exemples particuliers, pour montrer l'alternance entre consensus et dissension qui caractérise de façon variée et complexe le lien entre intellectuels et fascisme.

Dans cette optique, l'auteur articule son travail en deux temps. La première partie décrit et analyse de manière générale la politique culturelle et la stratégie éducative mises en place par le fascisme, alors que la deuxième est entièrement consacrée au cas particulier d'une dizaine d'intellectuels – Giovanni Gentile, Luigi Russo, Ernesto Sestan, pour ne citer que les plus célèbres dont les itinéraires personnels tout au long des vingt années du régime sont jalonnés de choix souvent difficiles et ont été choisis pour leur caractère exemplaire ou exceptionnel.

Le premier chapitre – le seul entièrement inédit – a une fonction introductive : il affronte la question de la naissance et de la métamorphose de l'intellectuel dans l'histoire de l'Italie unifiée, jusqu'à la deuxième guerre mondiale. Dans le bref parcours chronologique qu'il trace, l'auteur tente de montrer en quoi le terme moderne d'intellectuel – à la connotation souvent péjorative, et ce dès son origine, liée à la polémique autour de l'affaire Dreyfus – qualifie une catégorie sociale et une figure civile radicalement nouvelles par rapport à celles du *letterato*. L'auteur décrit dans ses grandes lignes l'évolution de l'engagement politique des intellectuels italiens et la nature complexe de leurs rapports avec les socialistes, les nationalistes et enfin les fascistes. Ces relations se caractérisent par la méfiance, mais aussi l'instrumentalisation, de la part des partis politiques qui considèrent toujours avec une certaine suspicion cette nouvelle figure, au rôle encore à définir, dans une société italienne du début du XX^e siècle en pleine transformation.

Le deuxième chapitre répond partiellement à la question du rôle politique et civil de la classe intellectuelle, en ce qu'il analyse son apport dans la

construction d'une idée de nation après le Risorgimento. Malgré de nombreuses et importantes exceptions, cette étude montre qu'un nombre non négligeable d'intellectuels restent attachés aux particularités régionales, aussi bien avant qu'après l'avènement du fascisme, et qu'ils prennent donc une distance critique face à la célébration de Rome comme *Caput mundi*, et comme capitale nationale dont il fallait souhaiter le monopole culturel et politique.

À partir du troisième chapitre, l'analyse se concentre exclusivement sur la période fasciste et sur le rapport entre la classe intellectuelle et le pouvoir politique. L'auteur commence par examiner le binôme *forza/consenso*, aussi bien du point de vue de la stratégie et de l'idéologie fascistes que de celui des intellectuels. Il en ressort que Mussolini et les idéologues du fascisme, tels que Gentile et Bottai, ne croient guère en un régime consensuel, qui ne serait pas basé sur la force. C'est donc dans cette optique – où le consensus n'est pas la règle, ni l'objectif, mais ce qui vient éventuellement renforcer un pouvoir établi par des moyens coercitifs – qu'est envisagée également la politique culturelle. Gabriele Turi rappelle brièvement l'histoire des différentes étapes dans le *giuramento* imposé à la classe enseignante depuis les années 1920 et qui aboutit en 1931 à l'obligation pour les professeurs universitaires de prêter serment de fidélité au Régime. Ce coup de force n'exclut pas, certes, l'adhésion spontanée de nombre d'instituteurs et de professeurs au fascisme, mais il prouve que le régime ne se contente pas d'un éventuel consensus, et qu'il veut contrôler, institutionnaliser et rendre obligatoire cette adhésion.

Le même discours peut s'appliquer à une autre frange de la classe intellectuelle, que l'auteur examine dans le quatrième chapitre, celle des professions libérales. La politique du régime à leur égard est tout à fait claire et cohérente : elle vise à créer de nouvelles institutions, les syndicats fascistes, qui supplantent peu à peu les Ordres et les Collèges préexistants, pour en maintenir le contrôle. De plus une loi de 1938 sanctionne un principe qui entame sérieusement l'autonomie des professions libérales vis-à-vis de l'État, en ce que leurs activités appartiennent désormais officiellement à la sphère de l'intérêt public.

L'auteur met ainsi en évidence une constante dans la politique culturelle fasciste, oscillant entre la création d'institutions propres qui se limitent à concurrencer les anciennes et l'absorption directe de ces dernières. C'est ainsi que l'on peut résumer le sort des Académies culturelles italiennes durant la période fasciste décrit dans le chapitre suivant. La création en 1929 de l'Accademia d'Italia, qui acquiert si rapidement une position privilégiée et prépondérante qu'elle finit par absorber la prestigieuse Accademia dei Lincei à peine dix ans plus tard, est un exemple tout à fait significatif de la stratégie fasciste en matière de politique culturelle.

Le dernier chapitre de la première partie du livre traite des moments douloureux de l'application des lois raciales de 1938 dans le milieu intellectuel, et en particulier scolaire et universitaire. Gabriele Turi en propose une interprétation intéressante, car il s'agit selon lui, dans ce cas aussi, d'une mesure pour intervenir dans le projet d'« éducation de l'Italien » : il fallait réaffirmer la pré-

sence et la mainmise du régime au sein d'une classe intellectuelle que l'on sent, à la fin des années 1930, de plus en plus récalcitrante.

La deuxième partie de l'ouvrage, consacrée aux parcours individuels de quelques intellectuels italiens, s'ouvre sur un chapitre consacré à Giovanni Gentile et au débat actuel sur le lien problématique que les historiens ont tour à tour voulu établir ou contester entre les principes de sa philosophie, l'actualisme, et son adhésion au fascisme. Sans apporter de réponse définitive à la question, Gabriele Turi met plutôt en évidence la complexité d'un itinéraire – qu'il a déjà longuement analysé dans une biographie de Gentile publiée en 1995 – où la pensée philosophique se croise avec un engagement politique et civil revendiqué. C'est justement dans la mesure où Gentile ne peut concevoir une dissociation entre pensée et action qu'il exerce une influence majeure, avec Croce, dans le monde culturel du début du xx^e siècle : un modèle aussi bien en tant que philosophe qu'en tant qu'homme de pouvoir dans les domaines de l'instruction et de la culture, face auquel les intellectuels choisissent de se démarquer ou de s'aligner.

Les deux chapitres suivants, consacrés respectivement à Ernesto Codignola, spécialiste des questions scolaires, et au célèbre critique littéraire Luigi Russo, décrivent deux paraboles exemplaires d'intellectuels durablement et profondément influencés par Gentile, qui néanmoins finissent par s'en éloigner, et par ce biais font preuve d'un antifascisme croissant plus ou moins déclaré. Le rapport de ces intellectuels avec le régime et l'idéologie fascistes est ainsi faussé par l'admiration et l'amitié qu'ils nourrissent pour Gentile ; sentiments qui rendent d'autant plus complexe l'interprétation de ce qui pourrait paraître un *consenso* initial.

Gabriele Turi veut surtout montrer qu'à bien des égards l'attitude des intellectuels n'est pas univoque : elle évolue, oscille, hésite, se déclare rarement de façon explicite et ne manifeste souvent qu'indirectement son éloignement par rapport à l'idéologie fasciste. Il arrive parfois que l'intellectuel choisisse de se démarquer en restant dans le domaine strict de ses compétences scientifiques : il en est ainsi de l'historien Ernesto Sestan, dont il est question dans le chapitre neuf. Il a en effet exprimé une forme de dissension politique dans ses études historiques, en luttant par exemple contre la tendance anachronique propre à la propagande fasciste, qui consistait à chercher des précurseurs prestigieux du fascisme tout au long de l'histoire italienne.

Les formes de refus de la part des intellectuels peuvent néanmoins acquiescer les traits d'une résistance plus directe et plus affichée : c'est le cas que Turi examine dans ses deux derniers chapitres, où il relate l'expérience d'une revue à l'esprit antifasciste de plus en plus déclaré, *Solaria*, les considérations de Vittorio Foa durant ses années d'exil, et enfin les réactions de nombreux intellectuels pendant la guerre. Mais le point commun que l'auteur met en avant entre toutes ces expériences, c'est la tentation présente pour tous ces intellectuels à un moment donné de faire de la culture et de la littérature un refuge, ou même un rempart face à la propagande fasciste. Bien qu'il affirme ainsi l'auto-

Lectures

nomie de la culture, l'intellectuel s'isole-t-il pour autant dans sa « tour d'ivoire », ou ne faut-il pas voir au contraire en cela un acte de revendication au poids politique non négligeable ? C'est sur cette interrogation quant à la véritable nature de ce geste qui n'équivaut pas forcément à un *disimpegno*, à un désengagement de l'intellectuel, que Gabriele Turi achève son ouvrage, offrant ainsi à ses lecteurs de nombreuses pistes de réflexions et de recherche.

Cet ouvrage propose donc plusieurs axes et plusieurs angles d'approche pour étudier la question des intellectuels dans l'Italie fasciste, et en cela il suggère un vaste champ de recherche, encore relativement vierge. C'est, du reste, un champ d'autant plus fertile que l'on peut aisément l'étendre encore davantage si, au-delà d'une histoire des intellectuels *stricto sensu*, on envisage le problème du point de vue de l'« histoire intellectuelle » que le fascisme a voulu réinventer par sa réécriture de l'histoire culturelle et littéraire de l'Italie depuis le Moyen Âge jusqu'au xx^e siècle. Une « reconstruction » de cette historiographie littéraire du fascisme n'a pas encore été réalisée de façon approfondie.

Stéphanie Lanfranchi

Sites internet :

The Latin Library (<http://www.thelatinlibrary.com>)

The Roman Law Library

(<http://www.upmf-grenoble.fr/Haiti/Cours/Ak/index.htm>)

Parmi les instruments les plus utiles aujourd'hui mis à la disposition des chercheurs on trouve certainement les instruments informatiques. Et parmi ceux-ci, ceux qui sont disponibles sur internet ont déjà un rôle significatif et sont en croissance constante. En particulier, les sites les plus précieux sont ceux qui offrent un accès gratuit à des textes, et surtout à des sources. Ils sont encore plus précieux si les textes qui sont consultables ainsi sont tirés de la littérature latine. Parmi ces sites, le site *The Latin Library* mérite une mention spéciale. La page d'accueil est simplement présentée, pour ne pas dire dépouillée, sans artifices graphiques ni caractéristiques spéciales, mais elle est en revanche absolument fonctionnelle : elle présente un large tableau où sont indiqués les auteurs ou les catégories de textes disponibles, surmonté par une fenêtre avec un menu qui se déplie, permettant de rechercher tout auteur dont les textes sont publiés.

Le choix des sources est très vaste : on y retrouve aussi bien des auteurs classiques et de la basse Antiquité, de Caton à Cicéron, de César à Tite-Live et Salluste, de Gellius aux *Scriptores Historiae Augustae*, que les sources de la tradition juridique romaniste (*Jus Romanum*). Ces dernières, en particulier, sont distribuées en quatre catégories, consacrées respectivement aux lois républicaines (sont disponibles les *Leges Duodecim Tabularum*, le *Senatusconsultum de Bacchanalibus* et l'*Edictum adversus latinus rhetores*), à Gaius, dont sont publiées les *Institutiones*, au *Codex Theodosianus* avec ses seize livres, jusqu'au Code justinien, intégralement disponible.

Le choix des sources chrétiennes est non moins intéressant. On remarque en particulier saint Augustin, présent avec ses *Confessiones*, le *De civitate Dei*, le *De Trinitate*, et d'autres encore. La disponibilité de la *Summa Theologiae* de saint Thomas d'Aquin, malheureusement limitée au seul prologue et à la première partie, est de première importance. La publication intégrale de la Bible, dans le texte de la Vulgate, est fondamentale. L'édition électronique des œuvres d'Isidore de Séville, en particulier des *Etymologiae* et des *Sententiae*, se révèle très précieuse, ainsi que celle des *Liber Extra* de Grégoire IX, malheureusement encore réduite aux livres I, II et IV.

La section consacrée au Moyen Âge se signale par la présence des *Annales Regni Francorum*, du *Constitutum Constantini*, de la *Monarchia* et du *De vulgari eloquentia* de Dante, des *Disticha Catonis* ainsi que de la *Vita Karoli Magni* d'Éginhard. La publication de l'*Historia Langobardorum* de Paolo Diacono est d'égale importance. Il manque peut-être quelques sources du bas Moyen Âge, mais de toute façon la masse de textes rendue consultable reste appréciable.

Enfin, la section moderne inclut, entre autres, le *Novum Organum* de Bacon, les *Meditationes* de Descartes, le *Moriae Encomium* d'Érasme, le

Sidereus Nuncius de Galilée, les *Thèses* de Luther, puis les écrits de Melanchthon et de Pic de la Mirandole, et l'*Utopie* de Thomas More. En outre, on y trouve des textes de Pétrarque (les vies de Romulus et Numa et l'*Epistula M. Tullio Ciceroni*), d'Enea Silvio Piccolomini, de Maffeo Vegio et de Vico, ainsi que l'*Éthique* de Spinoza.

Les textes sont mis à la disposition des internautes à titre gratuit (la liste des rédacteurs et, selon les possibilités, des éditions utilisées, sont disponibles dans la section « Credits »). Il ne s'agit pas, bien entendu, d'un site qui a l'ambition de remplacer l'utilisation des éditions critiques, mais il offre néanmoins une importante sélection de sources, avec l'avantage de permettre d'effectuer des recherches informatisées, par exemple par mot clé. Bien qu'il manque un moteur de recherche interne (sauf pour le nom des auteurs, qui sont également indiqués dans la section « Index »), toutefois, l'utilisation du potentiel ordinaire pour la navigation en ligne permet d'obtenir de bons résultats, même si elle requiert un peu d'ingéniosité.

Les nouveautés sont signalées dans la section « Quid Novi ? », mais il ne faut pas négliger le renvoi à « The classical pages », où il est possible de trouver une série d'autres liens vers des sites qui mettent à la disposition du public des textes classiques, ou de toute façon jugés intéressants.

Dans l'ensemble, le site est bien structuré, fonctionnel et d'une grande utilité.

Le site *The Roman Law Library*, sous la direction d'Alexandr Koptev, est d'une certaine façon semblable au premier, mais plus spécialisé. Il s'agit d'un vaste recueil de sources juridiques de la tradition romaniste, accessible gratuitement.

Dans ce cas également, la page d'accueil est simple et fonctionnelle : un sommaire situé à gauche de l'écran permet d'avoir toujours sous les yeux la structure du site dans son ensemble, tandis qu'à droite, sous les illustrations, se trouve une fenêtre par le biais de laquelle il est possible de faire une recherche immédiate, même si elle est limitée à un seul mot clé à la fois, à l'intérieur des textes disponibles en ligne.

Les sources recueillies sont variées. Nous trouvons de nombreuses *leges*, depuis les *leges regiae* jusqu'au Bas-Empire. Y figurent en outre *Senatus consulta*, *Constitutiones* du prince, *Responsa* des jurisconsultes et *Edicta* des magistrats. La digitalisation d'une sélection d'actes juridiques variés, testaments et autres, réunis sous la rubrique « Negotia », est particulièrement intéressante. Sans parler de l'utilité de la section *Leges Romanae barbarorum*, où l'on trouve le texte de l'*Edictum Theodorici regis* et la *Lex romana Burgundionum*. L'édition du *Corpus Iuris Civilis* est également très utile, et la rubrique « Varia » qui réunit, par exemple, la *Notitia Dignitatum*, est particulièrement appréciable.

Dans la section « Auctores veteres Latini », il est possible de lire le *De legibus* et le *De officiis* de Cicéron. Une sélection de textes traduits en français est consultable sous la rubrique « Lingua Gallica ».

Parmi les aspects les plus intéressants du site on peut signaler plusieurs fiches, semblables à des glossaires, disponibles à l'intérieur des différentes rubriques et tirées du *Dictionary of Greek and Roman Antiquities* de William Smith qui, même si elles sont datées (l'ouvrage est paru en 1875), peuvent toutefois apporter quelques éclaircissements. Mais surtout, le site présente une bibliographie internationale, pas très abondante en vérité mais quand même intéressante, et un recueil utile de liens vers différents sites, avec la possibilité de parcourir en ligne les index de revues telles que la *English Historical Review*, *Ius Comune*, *Law Quarterly Review*, *Revue historique de droit français et étranger* (au moins pour les années 1999-2001), *Zeitschrift der Savigny Stiftung für Rechtsgeschichte Romanistische Abteilung*, *Bullettino dell'Istituto di diritto romano Vittorio Scialoja*, *Studia et Documenta Historiae et Iuris* et d'autres encore. En somme, il s'agit encore une fois d'un instrument remarquablement fonctionnel.

Christian Zendri

Traduit de l'italien par Laura Fournier-Finocchiaro